

# Tarifs

**AU 4 FÉVRIER 2024**

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

## **ENTREPRISES**

ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET  
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE



## ENTREPRISES

ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET  
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

# TARIFS

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Chargé d'affaires.

Retrouvez nos tarifs sur les sites

**entreprises.sg.fr,**  
**associations.sg.fr,**  
**economiepublique.sg.fr**

# VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à la banque à distance ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Chargé d'affaires un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

**Parlez-en à votre Chargé d'affaires.**

# SOMMAIRE

<b>1. Vos comptes au quotidien</b>	
1.1. Votre tenue de compte .....	6
1.2. Vos recherches.....	7
1.3. Vos autres opérations.....	7
1.4. Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier .....	8
1.5. Associations – vos opérations spécifiques .....	8
1.6. JAZZ Pro.....	9
<b>2. Vos services de cash management</b>	
2.1. Vos services de banque électronique en France .....	12
2.2. Vos services de banque électronique à l'international.....	16
2.3. Vos autres services de cash management .....	17
<b>3. Vos encaissements en Europe et à l'international</b>	
3.1. Virement reçu.....	19
3.2. Prélèvement SEPA* et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) .....	20
3.3. Encaissement par carte .....	20
3.4. Chèque.....	25
3.5. Effet de commerce.....	26
3.6. Espèces .....	26
<b>4. Vos règlements en Europe et à l'international</b>	
4.1. Virements émis .....	27
4.2. Prélèvement SEPA* et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) .....	29
4.3. Cartes affaires Environnement .....	29
4.4. Cartes Business .....	30
4.5. Services liés à vos cartes.....	31
4.6. Carte Logée Voyages .....	32
4.7. Chèque.....	33
4.8. Effet de commerce.....	34
4.9. Espèces .....	34
<b>5. Vos autres opérations à l'international</b>	
5.1. Votre développement à l'international.....	35
5.2. Import.....	35
5.3. Export .....	37
5.4. Garantie Internationale .....	38
5.5. Opérations de change.....	40
5.6. Services par internet.....	40
<b>6. Vos financements</b>	
6.1. Vos crédits d'exploitation .....	41
6.2. Vos garanties émises par la banque .....	42
6.3. Vos crédits d'investissement.....	42
6.4. Vos opérations de closing .....	42
<b>7. Vos placements</b>	
7.1. Dépôts, OPC et Gestion sous mandat .....	43
7.2. Opérations sur valeurs mobilières .....	49
7.3. Conservation et gestion.....	53
7.4. Les services spécifiques.....	53
7.5. Rétrocessions.....	54
<b>8. Votre entreprise/association et ses collaborateurs</b>	
8.1. Épargne.....	55
8.2. Assurance/Prévoyance et Protection .....	56
8.3. Protection contre les cyber-attaques .....	57
8.4. Protection de votre affaire.....	58
<b>9. Les dates de valeur</b>	
9.1. Vos règlements en Europe et à l'international.....	59
9.2. Vos encaissements en Europe et à l'international.....	60
<b>10. Produits et services n'étant plus commercialisés</b>	<b>61</b>
<b>11. Résoudre un litige</b>	<b>62</b>
<b>Société Générale à votre service</b>	<b>66</b>
<b>Lexique</b>	<b>68</b>
<b>Zones européennes</b>	<b>71</b>

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique\* au 1<sup>er</sup> janvier 2023 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux Conditions Générales de la convention de Compte courant Entreprises, Compte courant Associations et Compte courant Economie Publique, vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

#### REPÈRE VISUEL :

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

Le terme **min.** signifie minimum et **max.** signifie maximum.


 : nouveau service ou produit.

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties.

 : offres de sécurisation des flux.

**I Dates de valeur p. 59** : dates de valeur en fin de brochure.

Les mots marqués d'une étoile \* sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure.

 Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs desdits produits ou services. Ils ne peuvent être souscrits par les autres clients Entreprises, Associations, Institutions, Acteurs de l'Économie Publique.

\* Voir Lexique p. 68.

# 1. Vos comptes au quotidien

## 1.1. Votre tenue de compte

### Commission d'ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)

Cette commission est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...)

#### ■ Pour les entreprises

- Votre chiffre d'affaires

- Inférieur à 4,5 millions d'euros min. 400,00 € par an
- De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros min. 760,00 € par an
- Supérieur à 15 millions d'euros min. 1 500,00 € par an

#### ■ Pour les associations dont le budget annuel est supérieur ou égal à 300 000 euros et/ou ayant plus de 10 salariés permanents

min. 350,00 € par an

#### ■ Pour les associations dont le budget annuel est inférieur à 300 000 euros et/ou ayant moins de 10 salariés permanents

150,00 € par an

### Commissions de tenue de compte

Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté

#### ■ Frais fixes de tenue de compte

- Compte en euros 31,00 € par mois
- Compte en devises 36,00 € par mois (ou contre-valeur)

#### ■ Commission de mouvement\*

de 0,06 % à 0,20 %

- Minimum par mois 8,00 €

#### ■ Fourniture des relevés d'intérêts

- Papier 26,00 € par échelle
- Électronique (internet ou télétransmission)<sup>(1)</sup> 4,00 € par échelle

#### ■ Frais de tenue de compte inactif\*<sup>(2)</sup>

(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*)

- Frais par compte par an<sup>(3)</sup> max. 30,00 €

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Abonnement internet ou télétransmission en sus.

(2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

---

## Services Bancaires de Base (SBB)\*

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du *Code monétaire et financier*

Gratuit

---

## Relevés de compte incluant l'envoi sur support papier

Ces frais sont perçus mensuellement.

---

▪ Mensuels	Gratuit
▪ Quinzaines	6,00 €
▪ Hebdomadaires	8,00 €
▪ Journaliers	39,00 €

---

## Courrier guichet

Ces frais mensuels sont perçus par compte.

---

▪ Courrier conservé au guichet à la demande du client	15,00 €
---	---------

---

## 1.2. Vos recherches

---

### Demande de renseignements spéciaux

Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

---

▪ Demande de renseignements (par compte)	I TVA min. 191,00 €
--	---------------------

---

### Recherche d'un document

---

▪ Relevé de compte mensuel	I TVA 25,00 € par relevé
▪ Autre document (à l'unité)	I TVA
- document datant de moins d'un an	25,00 €
- document datant de plus d'un an	40,00 €
▪ Supplément par copie	I TVA 0,70 €

---

## 1.3. Vos autres opérations

---

### Location de coffre-fort

I TVA

Cette cotisation annuelle est applicable au locataire

---

▪ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm <sup>3</sup> et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 €	À partir de 112,50 € par an
▪ Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter

---

---

\* Voir Lexique p. 68.

---

## Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS

Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage.

Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants :

ciblage, commande d'enquêtes sur entreprises françaises... [Nous consulter](#)

---

## 1.4. Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

---

### Saisie reçue

---

▪ Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	133,00 €
--	----------

---

▪ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	
---	--

Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières

10 % du montant dû au Trésor Public (Plafond 100,00 €)

---

### Commissions d'intervention

---

▪ Forfait mensuel calculé en fonction du nombre de jours calendaires de dépassement dans le mois	
--	--

- de 1 à 5 jours	113,00 € par mois
------------------	-------------------

- de 6 à 10 jours	224,00 € par mois
-------------------	-------------------

- supérieur à 10 jours	330,00 € par mois
------------------------	-------------------

---

## 1.5. Associations – vos opérations spécifiques

---

### Quiétis Associations<sup>(1)</sup>

Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

---

▪ Par compte bancaire (cotisation mensuelle)	3,80 €
--	--------

---

(1) Dans les limites des dispositions contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le *Code des assurances*, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).



---

## JAZZ Associations<sup>(1)</sup>

---

- Cotisation mensuelle **TVA<sup>(2)</sup> 13,00 €**

Sont inclus dans JAZZ Associations :

- l'abonnement à Progéliance Net (hors options),
- l'assurance Quiétis Associations,
- les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale,
- les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements),
- les frais d'émission de trois chèques de banque par an.

### 1.6. JAZZ pro la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- 
- Cotisation mensuelle **TVA<sup>(2)</sup> 40,00 € par mois**
    - Pour les adhérents détenant également JAZZ/Sobrio à titre privé **TVA<sup>(2)</sup> 32,00 € par mois** soit 20% de réduction
- 

### Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

---

- Commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois<sup>(3)</sup>

(exemple : coût sans JAZZ Pro sur une base de 12 500 €/mois de dépenses à 2 ‰ = 25 €/mois)

- Frais fixes de tenue de compte (coût sans JAZZ Pro : minimum 26,00 €/mois)

inclus  
dans  


- Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif (coût sans JAZZ Pro : 150,00 €/an ou 250,00 €/an selon votre chiffre d'affaires)

- L'accès à nos services de banque à distance (Progéliance Net & L'Appli SG PRO<sup>(4)</sup>) (coût sans JAZZ Pro : 23,00 €/mois)

---

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

(2) Partiellement soumis à TVA.

(3) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

(4) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2024 : 23 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.

## ■ 6 services

- Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
- Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
- Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
- Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en euro dans les distributeurs automatiques de billets, en France et dans les pays de la Zone Euro\*.
- Émission de 3 chèques de banque par an
- ADAP (Assurance Décès Accidentel), une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels<sup>(1)</sup>. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel<sup>(2)</sup>.

inclus  
dans  
JAZZ  
pro

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80<sup>e</sup> anniversaire. Contrat d'assurance collective en cas de décès accidentel, de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le Code des assurances, présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 7022493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

(2) Dans la limite de 7 620 euros pour l'ensemble des comptes détenus dans une même Agence Société Générale.

## Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

### ▪ Réduction sur les services

- **Carte Business<sup>(1)</sup>**
- **Monetia** : contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de TPE, la maintenance et l'assistance téléphonique<sup>(2)</sup>
- **Quiétis Pro** : offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (voir page 55) **-25%**
- **Service e-Carte Bleue**  
*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2024.*
- **Progécarte sans Contact**: offre de location de TPE avec services associés<sup>(3)</sup>.  
*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.*


### ▪ Réduction croisée

- Bénéficiez d'une réduction sur vos cotisations JAZZ Pro et JAZZ ou Sobrio quand vous détenez les deux offres.  **-20%**

### ▪ Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business

- Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux conditions générales JAZZ Pro, et sur le site [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr)

 **DOUBLE AVANTAGE à la carte !**

**25%** de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

**+** **25%** de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business<sup>(4)</sup>.

**ou**

**35%** de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business<sup>(5)</sup>.

(1) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monetia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.

(3) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique Cf. p. 21.

(4) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.

(5) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

## 2. Vos services de cash management

### 2.1. Vos services de banque électronique en France

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 19 à 34 et « Vos autres opérations à l'international » pages 35 à 40)

#### Sogecash Net (entreprises.sg.fr)

I TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

---

#### ▪ Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue) 30,50 €

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum)

---

#### ▪ Services unitaires

- **Paiements** (pour chacun des 6 services)  
Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires<sup>(1)</sup>, de virements SEPA instantanés\*<sup>(1)</sup>, de virement SEPA permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce 8,00 €
- **Encaissements** (pour chacun des 2 services)  
Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA\* 8,00 €
- **Gestion** de prélèvements reçus **Gratuit**
- **Relevés**
  - Relevé de compte, par compte<sup>(1)</sup> 14,00 €
  - Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique) **Gratuit**
  - Facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF **Gratuit**

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

• Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement Carte (RMFEC) au format PDF	<b>Gratuit</b>
• Récapitulatif annuel des frais d'encaissement Carte (RAFEC) au format PDF	<b>Gratuit</b>
• Relevé « Carte Business » au format PDF	<b>Gratuit</b>
• Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle)	4,00 €
• Opérations du jour (intraday), par compte <sup>(1)</sup>	14,00 €
• Relevé de chèques :	
- par service	8,00 €
- par image visualisée (chèque, bordereau de remise)	0,50 €
• Relevé des factures cartes bancaires à payer <sup>(1)</sup> , relevé d'effets de commerce à payer <sup>(1)</sup> , recherche d'opérations <sup>(1)</sup>	4,00 €
<b>- Trésorerie</b>	
• Comptes fusionnés	8,00 €
• Comptes titres, par compte	4,00 €
<b>- Monétique</b>	
• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique	14,00 €
<b>- Téléchargement</b>	
• Relevés de comptes format tableur	8,00 €
• Relevés de comptes format CFONB 120	
- abonnement	30,00 €
- par enregistrement	0,09 €
• Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022	
- abonnement	14,00 €
- par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers de virements SEPA instantanés au format ISO 20022	
- abonnement	14,00 €
- par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	
- abonnement (par format)	14,00 €
- par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022	
- abonnement	14,00 €
- par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers d'effets de commerce au format CFONB 160	
- abonnement	14,00 €
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA*	
- abonnement	14,00 €
- par séquence*	2,00 €

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

- Suivi autres canaux <sup>(1)</sup> et ordre d'exécution disjoint <sup>(1)</sup>		
• Suivi autres canaux <sup>(1)</sup>		8,00 €
• Ordre d'exécution disjoint <sup>(1)</sup>		<b>Inclus</b>
- Alertes <sup>(1)(2)</sup> (pour chacun des 10 services)		
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis		3,50 €
• Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu		7,60 €
• Opérations à signer : paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis		7,60 €
- Bourse (incluant la consultation des comptes titres)		8,00 €
- Solution de sécurité « Secure Access <sup>(1)</sup> » obligatoire pour toute souscription de contrat Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum		4,00 €
- Double signature <sup>(1)</sup>		4,00 €
- Option « Espace Flux »		<b>I TVA</b>
Service de constitution de fichiers et de communication bancaire		
• Abonnement mensuel		32,00 €
• Aide au paramétrage contrat SOGESTEL T/TS <b>N</b>		<b>Nous consulter</b>
• Aide au paramétrage banque tierce		950,00 €
- Self-care Carte Business <b>N</b>		<b>Gratuit</b>
• Mise en opposition Carte Business		
• Verrouillage / déverrouillage Carte Business		
• Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business		
• Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business		
• Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business		

## Autres services de banque électronique

▪ Sogestel (Protocole Ebics T) ou Sogestel TS (Ebics TS)		<b>I TVA</b>
- Option remises		
Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA*, effets de commerce...).		
• Sogestel		58,50 €
• Sogestel TS		53,50 €

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

## - Option relevés

Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).

• Relevés de comptes	66,00 €
• Relevés intraday	35,00 €
• Relevé de compte électronique (format PDF)	<b>Gratuit</b>
• Autres relevés (par type de relevé)	30,00 €
• Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)	
- par enregistrement (format CFONB)	0,09 €
- par séquence ou opération (format XML)	
Uniquement pour les relevés de compte et les relevés de compte intraday	0,28 €
- par kilo octet (format SWIFT)	2,75 €
- autres relevés	0,09 €
- Rédaction et implémentation d'un avenant <b>N</b>	10,80 €/avenant
- Avenant pour la gestion des mandats par compte <b>N</b>	<b>Nous consulter</b>

## ▪ Relevés par mail **I TVA**

### - Abonnement mensuel (par type de relevé)

• Relevé d'intérêt électronique	<b>Gratuit</b>
• Accusé de réception applicatif GPI	63,50 €
• Autres relevés	30,00 €

### - Consommation (par pièce jointe)

• Relevé d'intérêt électronique	4,00 €
• Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés	0,41 €

## ▪ Sogestel Expert Comptable

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes de nos clients communs (via une liaison EBICS)

- Relevé de compte, forfait mensuel (+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1 000 écritures/mois)	<b>I TVA</b> 46,50 €
---	----------------------

## ▪ Progéliance Net & L'Appli SG PRO

- Abonnement mensuel <sup>(1)</sup> (services Internet et mobile): Prestations incluses	<b>I TVA</b> 23,00 €
• Consultation des comptes professionnels et privés	
• Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés <sup>(2)</sup> )	
• Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA	
• Gestion des Bons à payer d'effets de commerce	
• Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)	

(1) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

(2) Sous réserve de la disponibilité du service.

- Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
- Mise en opposition Carte Business
- Verrouillage / déverrouillage Carte Business
- Activation/désactivation des paiements en ligne de la Carte Business **N**
- Activation/désactivation des retraits distributeur de la Carte Business **N**
- Activation/désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business **N**
- Consultation code secret Carte Business
- Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business<sup>(1)</sup>
- Kit de contestation Carte Business

## 2.2. Vos services de banque électronique à l'international

### Global Cash

I TVA

#### ▪ Global Cash

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques<sup>(2)</sup>, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Global Cash ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Global Cash Mobile

[Nous consulter](#)

### Autres services de banque électronique à l'international

I TVA

#### ▪ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques<sup>(2)</sup>, en protocole EBICS

[Nous consulter](#)

#### ▪ Sogecash 101

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques<sup>(2)</sup>

[Nous consulter](#)

#### ▪ Sogecash International Account Management

Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiement, en provenance d'une banque tierce<sup>(2)</sup> au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente

[Nous consulter](#)

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Selon conditions spécifiques.

(2) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord bilatéral MT101 avec Société Générale.



- 
- **Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International**  
Services, multibanques<sup>(1)</sup> et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication : **Nous consulter**
    - Sogecash SWIFTNet
    - Sogecash international SFTP
    - Sogecash International EBICS
- 

### **Sogecash API\* for Corporate**

---

- **Paiements**  
Virement SEPA instantané unitaire **Nous consulter**
  - **Reporting**
    - Relevés Intraday (MT942)
    - Positions & Transactions en temps-réel **Nous consulter**
    - Notification de crédit d'un virement instantané (ACI) CAMT.054
    - Autres API
- 

## **2.3. Vos autres services de cash management**

---

### **Certificats électroniques** **I TVA**

---

- **Certificat Swift 3SKey**  
Par Token USB<sup>(2)</sup> NG Pro 90,00 €
  - **Solution de sécurité**  
Solution de sécurité « Secure Access International » par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum 3,00 €
- 

### **Suivi des virements internationaux (GPI)** **I TVA**

- Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation) 63,50 €
- Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP
- 

### **Sogecash Fournisseurs**

- Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA<sup>(3)</sup>) et à l'international **Nous consulter**
- Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP
  - Par opération
- 

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord bilatéral MT101 avec Société Générale.

(2) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(3) Zone SEPA, voir définition p. 71.

---

## SEPAmail DIAMOND<sup>(1)</sup> (Sécurité & Lutte contre la fraude)



Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA\*. Disponible uniquement via les offres de télétransmission et l'offre API for Corporate.

[Nous consulter](#)

---

## Centralisation des recettes ou de trésorerie

---

### ▪ Sogecash TSE

(Transfert de Soldes ou d'Écritures)

Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale, appartenant à la même entité juridique.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises

[Nous consulter](#)

---

### ▪ Sogecash Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises

[Nous consulter](#)

---

### ▪ Sogecash International Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises

[Nous consulter](#)

---

### ▪ Sogecash Intraday Sweeping

Service de centralisation automatique<sup>(2)</sup>, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque<sup>(3)</sup> en France ou à l'international.

Service disponible pour les comptes en euros ou en devises

[Nous consulter](#)

---

---

(1) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

(2) Compte centralisateur ouvert chez Société Générale.

(3) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée.

## 3. Vos encaissements en Europe et à l'international

### 3.1. Virement reçu

#### Virement SEPA<sup>(1)</sup>

**Dates de valeur p. 59**

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA<sup>(2)</sup>

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| ▪ Par virement SEPA ordinaire   | Gratuit |
| ▪ Par virement SEPA instantané* | Gratuit |

#### Virement de trésorerie\* européen

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA<sup>(2)</sup>

- |  |                |
|--|----------------|
| ▪ Par virement de trésorerie* européen | Nous consulter |
|--|----------------|

#### Virement international

Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA<sup>(2)</sup> ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission

- |  |                |
|--|----------------|
| ▪ Par virement international<br>Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 40<br>« Opérations de change » | 19,00 €        |
| ▪ Par virement de trésorerie* international  | Nous consulter |

#### Commissions spécifiques

- |  |         |
|--|---------|
| ▪ IBAN* ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects   | 18,00 € |
| ▪ Envoi d'un avis papier   | 5,00 €  |
| ▪ Personnalisation ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)<br>Pour défaut de paiement : frais réel Protêt | 18,00 € |
| ▪ Virement non domicilié*  | 30,00 € |
| ▪ Bénéficiaire non domicilié chez Société Générale   | 27,00 € |

\* Voir Lexique p. 68.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

(2) Zone SEPA, voir définition p. 71.

## 3.2. Prélèvement SEPA\* et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

### Remise de prélèvement SEPA\* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B\*

▪ Internet ou télétransmission	
- Abonnement aux services	pages 12 à 18
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)	0,45 €
- Par prélèvement SEPA B2B	0,49 €
▪ Papier converti en magnétique (listage informatique)	
- Par séquence*	13,00 €
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B	5,00 €
▪ Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	36,00 €
▪ Impayé prélèvement SEPA (dont TIP SEPA), prélèvement SEPA B2B	17,00 €
▪ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou avis d'impayé)	5,00 €

### SEPA Solution intégrale

▪ Service de gestion de mandats de prélèvement SEPA et de prélèvement SEPA B2B	<a href="#">Nous consulter</a>
---	--------------------------------

### Service de représentation automatique des impayés

▪ Abonnement mensuel au service	20,00 €
▪ Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B*	0,65 €

## 3.3. Encaissement par carte

### Commissions monétiques

Commissions monétiques correspondant à l'acquisition des transactions par carte et perçues quel que soit le contrat d'encaissement par carte.

[Étude personnalisée](#)

#### ▪ Forfait monétique santé

Un tarif unique en fonction de votre profession incluant l'ensemble de vos commissions monétiques liées aux encaissements effectués par carte bancaire via votre terminal de paiement électronique

- Pour les médecins généralistes et paramédicaux<sup>(1)</sup>  
(12,00 €/mois avec JAZZ Pro) 15,00 €/mois
- Pour les médecins spécialistes<sup>(2)</sup> (20,00 €/mois avec JAZZ Pro) 25,00 €/mois

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Médecins généralistes: code NAF 8621Z, Infirmiers, Sages-femmes: code NAF 8690D, Rééducation Appareillage, Pédicures Podologues: code NAF 8690E, Santé humaine non classées: code NAF 8690F.

(2) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Activités chirurgicales: code NAF 8622B, Radiodiagnostic et Radiothérapie: code NAF 8622A, Laboratoires d'analyses médicales: code NAF 8690B, Autres Médecins Spécialistes: code NAF 8622C.

---

## Encaissement en face-à-face

---

### ▪ Contrat d'encaissement de flux de proximité

- Mise en place du contrat

**Gratuit**

---

### ▪ Progécarte Santé<sup>(1)</sup>

Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil.

**I TVA Nous consulter**

---

### ▪ Solution d'Encaissement Mobile MPOS<sup>(2)</sup>

Terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible

**I TVA**

**Nous consulter**

---

### ▪ Monetia

**I TVA**

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE)<sup>(3)</sup>, la maintenance standard et l'assistance téléphonique.

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte)	25,75 €/mois
- TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte)	44,40 €/mois
- TPE Portable IP	29,50 €/mois
- TPE Portable GPRS	43,70 €/mois
- Éditeur / Lecteur chèque	23,00 €/mois

#### - Les options et services Monétia

##### • Option Monétia Plus

Service de maintenance sur site (abonnement par matériel)<sup>(4)</sup> 10,00 €/mois

##### • Installation sur site unique à J+8 maximum

Service d'installation sur un même site, coût du service par terminal

- Un matériel 150,00 €

- Deux matériels et plus 100,00 € par matériel

##### • Dépannage express

Service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures (du lundi au vendredi,

hors jours fériés). Tout appel reçu entre 8 h 00 et 14 h 00

est traité dans les 4 h suivant l'appel 200,00 € par matériel

##### • Ajout/Suppression logiciel privatif

53,00 €

##### • Changement de matériel

75,00 €

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

(2) Contrat conclu avec un distributeur de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), partenaire de Société Générale (JDC).

(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

(4) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au samedi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s) en cas de résiliation de contrat **Gratuit**
- Envoi d'un bon de retour supplémentaire en cas de perte du premier bon **I TVA 30,00 €**

#### ▪ Offre Location Saisonnière<sup>(1)</sup> **N**

Location d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE) pour une durée courte (minimum 1 mois)

**Nous consulter**

### Encaissement sur Internet

#### ▪ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- **Option encaissement via prélèvement SEPA\***
  - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
  - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) **I TVA Sur consultation**
  - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
  - Coût par prélèvement SEPA **0,20 €**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
  - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) **Gratuit**
- Option 3X ou 4X WEB<sup>(2)</sup> (solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

(2) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

## ▪ SogeCommerce

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- **Option encaissement via prélèvement SEPA\***
  - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
  - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) **I TVA Nous consulter**
  - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
  - Coût par prélèvement SEPA **0,20 €**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
  - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option gestion des risques sur-mesure (création et mise en place de règles sécuritaires personnalisées en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'association. Plus de 80 critères disponibles et paramétrables) **Nous consulter**
- Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs<sup>(1)</sup> (frais de mise en service) **Gratuit**
- Module de paiement pour les sites développés via des solutions CMS<sup>(2)</sup> Open Source et propriétaires (plus de 30 modules au choix) **Gratuit**
- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité)
  - Abonnement mensuel **Gratuit**
- Option Paiement embarqué (permet aux marchands d'intégrer directement le formulaire de paiement dans le parcours de paiement) **Nous consulter**
- Option Webservices (permet une gestion automatisée de ses opérations) **Nous consulter**
- Option 3X ou 4X WEB<sup>(2)</sup> (solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.

(2) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

---

### ▪ Contrat flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique (hors Sogenactif et Sogecommerce)

- Abonnement mensuel **I TVA** 21,00 €

---

### Encaissement à distance

---

#### ▪ Sogefactures

Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA** 300,00 €/par téléphone  
**Gratuit par internet**  
- Abonnement mensuel **I TVA** 21,00 €

---

#### ▪ VPC e-Gestion

Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA** 300,00 €  
- Abonnement mensuel **I TVA** 30,00 €

---

#### ▪ Sogecommerce Lite

Offre permettant aux commerçants qui ne disposent pas de site Internet de proposer le paiement en ligne à leurs clients

- Frais de raccordement **I TVA** 100,00 €  
- Abonnement **I TVA** 16,00 €/mois

---

### Les services connexes

---

#### ▪ DCC Planet<sup>(1)</sup> **Étude personnalisée**

Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise<sup>(2)</sup>. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

---

#### ▪ Acceptation des cartes Réseaux étrangers **Étude personnalisée**

Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des cartes à d'autres réseaux<sup>(3)</sup> : UnionPay, Discover Global Network, AliPay, WeChatPay.

---

(1) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

(2) Sous réserve d'éligibilité de la devise.

(3) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS ou Banque Edel, partenaires de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.



### 3.4. Chèque

#### Opérations en France

**I Dates de valeur p. 59**

- 
- Encaissement de chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint-Pierre et Miquelon ou Monaco (Remise de chèque EUR payable en France et DOM)  
Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants. **Gratuit**

---

  - Télécollecte de chèques (offre TLMC) **Nous consulter**

---

  - Bordereaux de remise de chèques personnalisés **Gratuit**

---

  - Impayé reçu
    - Motif sans provision **Gratuit**
    - Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt) 20,50 €

---

  - Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum) **Nous consulter**

---

  - Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port) 18,00 €
- 

#### Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 40 « Opérations de change ».

- 
- Encaissement en « crédit accéléré »  
Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires. 25,00 € par chèque

---

  - Encaissement en « crédit ferme »<sup>(1)</sup>  
Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires. 0,11 % min. 25,00 € par chèque

---

  - Impayé 42,80 €

---

  - Avis de sort 40,00 €

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

### 3.5. Effet de commerce

#### Opérations en France

**I** Dates de valeur p. 59

▪ Internet ou télétransmission	
- Abonnement aux services	pages 12 à 18
- Par remise*	4,35 €
- Par effet remis à l'encaissement	0,59 €
▪ Papier	
- Par remise*	23,00 €
- Par effet remis à l'encaissement	6,50 €
▪ Présentation de lettre de change papier à l'acceptation	<a href="#">Nous consulter</a>
▪ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)	20,00 €
▪ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00 €
▪ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par effet de commerce)	20,00 €

#### Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 40 « Opérations de change ».

▪ Encaissement simple d'un effet	0,10 % min. 30,00 €
▪ Impayé	40,00 €
▪ Avis de sort, prorogation, acceptation...	40,00 €

### 3.6. Espèces

#### Dépôts

**I** Dates de valeur p. 59

▪ Carte de dépôt automatisé	
- Cotisation annuelle	<a href="#">Gratuit</a>
- Commission par dépôt	<a href="#">Gratuit</a>
▪ Autres types de versement	<a href="#">Nous consulter</a>

\* Voir Lexique p. 68.

## 4. Vos règlements en Europe et à l'international

### 4.1. Virements émis

#### Virement SEPA

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA<sup>(1)</sup>


Abonnement aux services

pages 12 à 18

#### ▪ Internet

- Par virement SEPA ordinaire 0,23 €
- Par virement SEPA instantané unitaire<sup>\*(2)</sup> ou de masse 0,23 €
- Par virement accéléré 0,66 €

#### ▪ Télétransmission

- Par virement SEPA ordinaire 0,23 €
- Par virement confidentialité haute<sup>(3)</sup>  0,05 €
- Par virement SEPA instantané de masse<sup>\*(2)</sup> 0,23 €
- Par virement accéléré 0,66 €

#### ▪ Sogecash API\* for Corporate

- Par virement SEPA instantané unitaire<sup>(2)</sup> 0,23 €

#### ▪ Papier

- Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence 23,00 €

#### Virement urgent\* européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA<sup>(1)</sup>

#### ▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement urgent\* 0,66 €

#### ▪ Papier

- Par virement urgent\* traité par votre agence 28,00 €

#### ▪ Option en Télétransmission ou en Téléchargement via Internet

Recyclage automatique des rejets de virements SEPA instantanés en virement accéléré/virement SEPA ordinaire.

- Abonnement mensuel par compte

**I TVA Nous consulter**

*Cette option sera disponible courant 2024*

#### Virement de trésorerie\* européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA<sup>(1)</sup>

#### ▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement de trésorerie 7,10 €

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Zone SEPA, voir définition p. 71.

(2) Sous réserve de la disponibilité du service dans la banque bénéficiaire.

(3) Commission perçue en complément de la commission par opération d'un virement SEPA ordinaire, d'un virement SEPA instantané de masse ou d'un virement accéléré. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

▪ Papier	- Par virement de trésorerie* traité par votre agence	28,00 €
----------	---	---------

## Virement international

**I Dates de valeur p. 59**

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA<sup>(1)</sup> ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.

Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 40

« Opérations de change ».

### ▪ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services		pages 12 à 18
- Par virement international ordinaire	0,085 %	min. 12,00 €/max. 70,00 €
- Par virement international urgent*	0,10 %	min. 17,00 €/max. 75,00 €
- Par virement international de trésorerie*		20,00 €

### ▪ Papier

- Par virement international ordinaire	0,10 %	min. 28,00 €/max. 92,00 €
- Par virement international urgent*	0,11 %	min. 29,00 €/max. 101,00 €
- Par virement international de trésorerie*		35,00 €

→ **Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :**

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte courant Entreprises.

## Payment Protection Solutions

Service de sécurisation des flux SEPA et internationaux

 [Nous consulter](#)

## Commissions spécifiques

**I TVA**

▪ IBAN* ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	18,00 €
▪ Option Net de frais pour le bénéficiaire* <sup>(2)</sup>	23,00 €
▪ Personnalisation, choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	18,00 €
▪ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)	5,00 €
▪ Frais SWIFT	15,00 €

## Virement permanent SEPA\*

▪ Par virement papier <sup>(3)</sup>	1,90 €
--------------------------------------	--------

\* Voir Lexique p. 68.


(1) Zone SEPA, voir définition p. 71.

(2) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

(3) Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires.

▪ Par virement internet (saisie dans Sogecash Net)	0,23 €
▪ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision	
- Pour un virement < 20 €	<b>Gratuit</b>
- Pour un virement ≥ 20 € à destination d'une autre banque	20,00 €

## 4.2. Prélèvement SEPA\* et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

▪ Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B*	<b>Gratuit</b>
▪ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B*(1)	10,50 €
▪ Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	15,00 €
▪ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	15,00 €
▪ Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B* pour insuffisance de provision	100 % du montant rejeté (plafond 20,00 €)
Seul le premier rejet pour la même opération de paiement donnera lieu à facturation.	
▪ Offres de sécurisation des prélèvements	
Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte.	
	<b>Nous consulter</b>

## 4.3. Cartes affaires Environnement

### Cotisation annuelle (Débit Différé et Débit Immédiat)

▪ CB Corporate Executive MasterCard / CB Visa Gold Affaires	143,00 €
▪ CB Corporate MasterCard / CB Visa Affaires	63,00 €

### Commissions de retrait<sup>(2)</sup> ou de paiement

	Zone Euro et Monaco <sup>(3)</sup>	Hors Zone Euro <sup>(5)</sup>
Retrait espèces distributeur	<b>Gratuit</b>	3,00 €/retrait
Retrait espèces guichet	3,00 €/retrait <sup>(4)</sup>	+ 2,70 % du montant retiré
Paiement	<b>Gratuit</b>	1,00 €/paiement + 2,70 % du montant retiré

\* Voir Lexique p. 68.

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.

(2) Service optionnel.

(3) Zone Euro, voir définition p. 71.

(4) Gratuit en France dans les guichets SG.

(5) Pour les transactions en euro ou en devise.

---

## Reporting

---

▪ Reporting Internet via Sogecarte Net (Espace Carte Corporate)	<b>Gratuit</b>
<hr/>	
▪ Relevé de Gestion télétransmis	
- Cotisation mensuelle selon périodicité	
• Téléchargement quotidien	75,00 €
• Téléchargement bimensuel	30,00 €
• Téléchargement mensuel	16,00 €
- Coût par écriture	0,05 €
<hr/>	
▪ Relevé de gestion Visa ou Mastercard	
- Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne	305,00 €
- Coût par écriture	0,05 €
<hr/>	
▪ Relevé papier	
- Relevé Carte titulaire	4,00 € par relevé émis
- Relevé de gestion entreprise	
• Cotisation mensuelle	58,00 €
• Coût par écriture	0,05 €

## 4.4. Cartes Business

---

### Cotisation annuelle

Les détenteurs de JAZZ PRO et Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business<sup>(1)</sup> (voir p. 11).

▪ Carte CB Visa Gold Business (Débit Différé et Débit Immédiat)	141,00 €
▪ Carte CB Visa Business (Débit Différé et Débit Immédiat)	53,00 €

---

### Option carte Collection

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte

▪ Entrepreneurs	<b>I TVA</b> 15,00 €
▪ Business Class (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)	<b>I TVA</b> 109,00 €

---

### Option crypto dynamique<sup>(2)</sup>

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte	13,00 €
--	---------

---

(1) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

## Commissions de retrait<sup>(1)</sup> ou de paiement

		Zone Euro et Monaco <sup>(2)</sup>		Hors Zone Euro <sup>(3)</sup>
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	Gratuit <sup>(4)</sup>	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur SG	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business		Gratuit	
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Retrait espèces guichet	CB Visa Business	Gratuit <sup>(4)</sup>	3,00 €/retrait hors guichet SG	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Paiement	CB Visa Business	Gratuit		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		

### 4.5. Services liés à vos cartes

#### ▪ Choix du code secret

- Carte Affaires Environnement **Gratuit**
- Carte Business 12,00 €

#### ▪ Réédition du code secret

- Carte Affaires Environnement **Gratuit**
- Carte Business **Gratuit**
  - à distance **Gratuit**
  - par votre agence 5,00 €

#### ▪ Blocage de la carte (Business, Environnement ou Logée Voyages)

- Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) (pour Carte Business seulement) 26,00 €

(1) Service optionnel.

(2) Zone Euro, voir définition p. 71.

(3) Pour les transactions en euro ou en devise.

(4) Dans les distributeurs/guichets SG.

- Frais d'opposition (blocage) en cas d'utilisation abusive par le porteur (pour les cartes Environnement ou Logée Voyages) **N** 32,00 €

- **Remplacement de la carte (Business, Environnement ou Logée Voyages)**
  - à l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
  - en cas de dysfonctionnement **Gratuit**
  - à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
  - suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 €

#### ▪ Service e-Carte Bleue

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2024.

Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet

- Carte affaires Environnement Visa ou Business (cotisation annuelle) 12,00 €
- Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte 5,00 €

## 4.6. Carte Logée Voyages

### Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages comptabilisés sur le compte de l'entreprise

- Cotisation annuelle **Gratuit**
- Reporting Internet via Sogecarte Net (ESPACE CARTE CORPORATE) **Gratuit**
- **Relevés de gestion télétransmis**
  - Cotisation mensuelle : téléchargement quotidien 75,00 €
  - Cotisation mensuelle : téléchargement bimensuel 30,00 €
  - Cotisation mensuelle : téléchargement mensuel 16,00 €
  - Par écriture 0,05 €
- **Relevé de gestion Mastercard ou Smart Data**
  - Cotisation mensuelle 305,00 €
  - Par écriture 0,05 €
- Solution In Control (option cartes virtuelles) **Gratuit**

### Commissions de paiement

	Zone Euro <sup>(1)</sup>	Hors Zone Euro <sup>(2)</sup>
Paiement	<b>Gratuit</b>	1,00 € par paiement + 2,70 % du montant payé

(1) Zone Euro, voir définition p. 71.


(2) Pour les transactions en euro ou en devise.



## 4.7. Chèque

### Opérations en France

**I Dates de valeur p. 59**

▪ Émission d'un chèque de banque	18,00 €
▪ Paiement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné	16,00 € par chèque
▪ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)	16,00 €
▪ Forfait de rejet d'un chèque sans provision Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous :	
- pour les chèques inférieurs ou égaux à 50,00 €	30,00 €
- pour les chèques supérieurs à 50,00 €	50,00 €
▪ Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire	35,00 €
▪ Service d'envoi de chéquiers à l'adresse de votre entreprise ou association (frais d'envoi de recommandé en supplément).	5,00 €
▪ Sécurisation des chèques	 <b>Nous consulter</b>
- Chèque sécurité Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement	
- Vérichèques (Norsécurité) Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement	
- Infochèques Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement	
▪ Lettres-Chèques Fourniture de Lettres-Chèques	<b>Nous consulter</b>

### Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 40 « Opérations de change »

▪ Par chèque présenté au paiement par une banque étrangère	0,11 % / min. 25,00 €
▪ Émission d'un chèque de banque	25,00 €

## 4.8. Effet de commerce

### Opérations en France

I Dates de valeur p. 59

- **Bon à payer Effets de commerce domiciliés**
  - Internet ou télétransmission **Gratuit**
  - Abonnement au service pages 12 à 18
  - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.) **Gratuit**
  - Au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu,  
par relevé payé en totalité ou partiellement 16,00 €
- **Effet domicilié non avisé** 30,00 € par relevé  
Cette commission s'applique par échéance non avisée,  
quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment  
des commissions reprises dans la rubrique « impayé »
- **Impayé (par effet)**
  - Pour motif de provision insuffisante 34,00 €
  - Pour les autres motifs  
(pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...) 34,00 €
- **Relevé d'Effets de commerce domiciliés à Société Générale  
adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque  
électronique Société Générale** 16,00 € par relevé
  - Internet ou télétransmission **Gratuit**
  - Abonnement au service pages 12 à 18
- **Avis de sort** 20,00 €  
(hors récupération des frais de communication ou de port)

### Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement.  
Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission  
de traitement éventuelle, se reporter page 40 « Opérations de change »

- **Par Effet domicilié** 0,10 % / min. 30,00 €

## 4.9. Espèces

### Retraits

I Dates de valeur p. 59

- **Par carte** (Carte affaires Environnement, carte Business) pages 29 et 30
- **Retrait d'espèces de plus de 3 000 €**
  - Dans votre agence ou l'agence la plus proche équipée d'un LOE<sup>(1)</sup> **Gratuit**
  - Dans une autre agence Société Générale  
équipée d'un LOE<sup>(1)</sup> 30,00 €/opération
  - Frais en cas de non retrait dans le délai convenu 50,00 €
- **Autres modes de retrait** **Nous consulter**

(1) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre  
Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

## 5. Vos autres opérations à l'international

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations.

Ancrées dans le tissu économique et social de 60 pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Chargé d'affaires est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et vous mettra en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

Retrouvez-nous sur notre site dédié aux entreprises pour découvrir nos solutions d'accompagnement à l'international : <https://entreprises.sg.fr/international>

### 5.1. Votre développement à l'international

---

#### Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos implantations et nos filiales.

---

▪ **Après d'une implantation du groupe Société Générale\*** [Nous consulter](#)

---

#### Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de coopération internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

---

#### ▪ Se référer à la rubrique

« Vos comptes au quotidien » -> « Votre tenue de compte ».

page 6

### 5.2. Import

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 19) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 27). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 40) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

---

\* Voir Lexique p. 68.

---

**Remise documentaire** | Dates de valeur p. 59

---

■ Par remise documentaire	Internet <sup>(1)</sup>	0,20 % / min. 80,00 €
	Papier	0,23 % / min. 115,00 €
■ Commissions de services complémentaires		<a href="#">Nous consulter</a>

---

**Crédit documentaire**

---

■ **Commission d'engagement**

Cette commission, calculée en pourcentage du montant du crédit documentaire, est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. [Nous consulter](#) / min. 100,00 €

---

■ **Commissions de service**

- Crédit documentaire jusqu'à 50 000 €

• Forfait import (commission d'ouverture, premier avenant, première vérification de documents et règlement)	Internet <sup>(1)</sup>	225,00 €
	Papier	310,00 €

- Crédit documentaire supérieur à 50 000 €

• Commission d'ouverture	Internet <sup>(1)</sup>	0,15 % / min. 115,00 €
	Papier	0,15 % / min. 145,00 €

• **Avenant\***

- du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> avenant	Internet <sup>(1)</sup>	115,00 €
	Papier	145,00 €

- au-delà du 3<sup>e</sup> avenant [Nous consulter](#)

• **Vérification de documents et règlement**

- de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> vérification 0,125 % / min. 125,00 €

- au-delà de la 3<sup>e</sup> vérification [Nous consulter](#)

- présentation de documents irréguliers (commission à la charge du bénéficiaire) 150,00 € par jeu de documents

- Commissions de services complémentaires [Nous consulter](#)

---

**FINASIA**

Financer les délais de paiements en tant qu'importateur grâce à l'avance de votre banque\*

[Nous consulter](#)

---

**Prestations complémentaires**

Liées aux remises documentaires et crédits documentaires

---

■ **Frais SWIFT** | TVA 15,00 €

■ **Frais de courrier y compris frais de dossier** | TVA selon prestation

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

### 5.3. Export

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 19) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 27). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 40) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

---

#### Remise documentaire

**I Dates de valeur p. 59**

Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification

---

▪ Encaissement	Internet <sup>(1)</sup>	0,20 % / min. 80,00 €
	Papier	0,23 % / min. 115,00 €
▪ Impayé		70,00 €
▪ Commissions de services complémentaires		<b>Nous consulter</b>

---

#### Crédit documentaire

##### ▪ Commission sur crédit documentaire confirmé

Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires

##### - Commission de confirmation

Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.

Selon risque pays, montant et durée min. 160,00 €

---

##### ▪ Commissions de service

**I TVA**

Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés

##### - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 €

- Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement)
- |                         |          |
|-------------------------|----------|
| Internet <sup>(1)</sup> | 280,00 € |
| Papier                  | 350,00 € |

---

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

## - Crédit documentaire supérieur à 50 000 €

- |  |                         |                        |
|--|-------------------------|------------------------|
| • Commission de notification                             | Internet <sup>(1)</sup> | 0,10 % / min. 115,00 € |
|  | Papier                  | 0,12 % / min. 150,00 € |
| • Avenant*   |                         |                        |
| - du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> avenant           | Internet <sup>(1)</sup> | 115,00 €               |
|  | Papier                  | 145,00 €               |
| - au-delà du 3 <sup>e</sup> avenant                      |                         | <b>Nous consulter</b>  |
| • Vérification de documents                              |                         |                        |
| - de la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> vérification | 0,15 % / min.           | 140,00 €               |
| - au-delà de la 3 <sup>e</sup> vérification              |                         | <b>Nous consulter</b>  |

## - Commissions de services complémentaires

- |   |  |                       |
|---|--|-----------------------|
| • Pré-vérification de documents   |  | 140,00 €              |
| • Mise en conformité de documents<br>(présentation de documents corrigés) |  | 100,00 €              |
| • Présentation de documents irréguliers                                   |  | 110,00 €              |
| • Autres  |  | <b>Nous consulter</b> |

## Prestations complémentaires

Liées aux remises documentaires et crédits documentaires

- |                     |              |                  |
|---------------------|--------------|------------------|
| ▪ Frais SWIFT       | <b>I TVA</b> | 15,00 €          |
| ▪ Frais de courrier | <b>I TVA</b> | selon prestation |

## 5.4. Garantie Internationale

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant lors de la réémission et hors commission de change éventuelle

### À l'émission

Nos spécialistes vous aident et vous conseillent dans le choix de la forme juridique et dans la rédaction de vos textes de garanties internationales (garanties à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement). Grâce à notre réseau à l'international, nous pouvons également vous faciliter leur réémission, lorsqu'elles doivent être émises par une banque locale et vous proposer des conditions préférentielles.

- |   |                         |               |
|---|-------------------------|---------------|
| ▪ Établissement d'un acte standard                                  | Internet <sup>(1)</sup> | 130,00 €      |
|   | Papier                  | 180,00 €      |
| ▪ Étude de texte (y compris dans le cadre d'une demande sans suite) | <b>Nous consulter</b>   | min. 230,00 € |

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

---

### ▪ Commission d'engagement

Cette commission est calculée en pourcentage du montant de la garantie et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité prévue dans l'acte ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.

[Nous consulter](#)

---

▪ Avenant*	Internet <sup>(1)</sup>	100,00 €
	Papier	130,00 €

---

▪ Offre cautionnements Bpifrance Assurance Export	<a href="#">Nous consulter</a>
---	--------------------------------

---

## À la réception

### ▪ Transmission

- Commission de transmission	
• jusqu'à 300 k€	150,00 €
• au-delà de 300 k€	0,05 %
- Avenant*	115,00 €

---

### ▪ Réémission de garantie ou de SBLC

- Frais d'acte	140,00 €
- Commission de réémission	
Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la garantie internationale ou de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.	
	<a href="#">Nous consulter</a>

- Avenant*	115,00 €
------------	----------

---

### ▪ Confirmation de SBLC

- Frais d'acte	140,00 €
- Commission de confirmation	
Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.	
	<a href="#">Nous consulter</a>

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

---

## Prestations complémentaires

Liées aux garanties internationales et SBLC

---

- **Frais SWIFT** **I TVA** 15,00 €
- **Frais de courrier** **I TVA** selon prestation

## 5.5. Opérations de change

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

[Nous consulter](#)

---

### Frais sur opérations de change

---

#### ▪ La commission de traitement

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

- Facturation minimum 18,00 €
  - Jusqu'à 75 000 € (ou contre-valeur) 0,05 %
  - Au-delà de 75 000 € (ou contre-valeur) 0,025 %
- 

#### ▪ Le cours de change

[Nous consulter](#)

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de l'exécution de la transaction de change et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR le 06/07/2023, le prix d'échange est de 1,0883. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 931,91 EUR.

---

## 5.6. Services par internet

---

### Sogetrade & Services (Credocs par Trade) ou (Option Trade du service Internet Entreprises)

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade

- crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC - et cautionnements France.

---

#### ▪ Abonnement mensuel

(hors commissions de traitement des opérations : pages 36 à 40)

- Premier service souscrit **I TVA** 23,00 €
- Par service supplémentaire **I TVA** 12,00 €



## 6. Vos financements

### 6.1. Vos crédits d'exploitation

---

#### ▪ Découvert

- Intérêts débiteurs\* =

*somme de tous les soldes débiteurs en valeur*

*x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360*

**Nous consulter**

- Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

• Taux applicable sur le plus fort découvert

min. 0,07 %

• Montant maximum

100 % des intérêts débiteurs

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, frais, taxes, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 € (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation)

Taux journalier =

*intérêts + CPFD x 100 / somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours*

TEG = *taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366)*

---

#### ▪ Escompte de papier commercial

- Par remise

page 26

- Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 €)

**Nous consulter**

---

#### ▪ Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

**Nous consulter**

---

#### ▪ SG factoring Associations

Relais sur subventions publiques

**Nous consulter**

---

#### ▪ Financement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

**Nous consulter**

---

#### Avenir Plus (votre chiffre d'affaires ≤ 1,5 millions d'euros)

Offre vous permettant de financer votre poste clients, d'être assuré contre d'éventuels impayés et d'accélérer l'encaissement de vos factures en déléguant la relance de vos clients.

**Étude personnalisée**

---

\* Voir Lexique p. 68.

## 6.2. Vos garanties émises par la banque

---

- **Commission d'engagement**  
(Montant garanti x Taux de commission d'engagement x nombre de jours) / 360 Nous consulter

---

- **Frais d'émission**
  - Garantie délivrée via Sogetrade & Services
    - Validation automatique 5,00 €
  - Garantie délivrée hors Sogetrade & Services
    - au moyen d'imprimé normalisé pré-établi 60,00 €
    - nécessitant un acte spécial 135,00 €
  - Acte à émission urgente 220,00 €

---

- **Avenant\*** 60,00 €

---

- **Sogetrade & Services** Nous consulter  
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC\*).  
- Abonnement mensuel page 40

## 6.3. Vos crédits d'investissement

---

- **Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier** Nous consulter

---

- **Prestations diverses**
  - **Crédit d'investissement**
    - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 330,00 €
    - Frais d'évaluation du bien immobilier donné en garantie<sup>(1)</sup> **N** **I TVA Nous consulter**
    - Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié) min. 1,00 % et min. 330,00 €
    - Réédition de tableau d'amortissement 27,00 €
    - Frais sur échéance impayée 50,00 €
    - Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) **Gratuit**
    - **Crédit-bail mobilier** **I TVA**
    - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 200,00 €
    - Frais de publication au greffe 30,00 €

## 6.4. Vos opérations de closing **N**

---

- **Exemples (ouverture compte capital, ouverture compte d'augmentation de capital, ouverture comptes fruits et produits, émission certificats de dépôts...)** Nous consulter

---

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

## 7. Vos placements

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon la situation budgétaire de votre structure, l'objectif et horizon de placement définis ainsi que le niveau de risque envisagé et vos connaissances financières, votre Chargé d'affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA.

Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

### 7.1. Dépôts, OPC<sup>(1)</sup> et Gestion sous mandat

#### Dépôts

##### ■ Compte À Terme

- CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
• Souscription minimum	8 000,00 €
• Frais de rupture anticipée (par CAT) <sup>(2)</sup>	44,31 €
- CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)	
• Souscription minimum	8 000,00 €
• Souscription maximum	12 000 000,00 €
- CAT Estr+ (CAT à taux variable, 1 mois, renouvelable) <b>N</b>	
• Souscription minimum	5 000,00 €
• Souscription maximum	50 000 000,00 €

##### ■ Livret A

Taux règlementé fixé par les pouvoirs publics, 3,00 % au 01/08/2023  
uniquement pour :

- les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés dépôts plafonnés à 76 500 €
- les syndicats de copropriété pour les copropriétés qui comprennent plus de 100 lots dépôts plafonnés à 100 000 €
- les organismes de logement social (OPH et ESH) pas de plafond de dépôts

(1) Organismes de Placement Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

(2) Tout retrait anticipé donne lieu soit à une minoration d'intérêts, soit à une pénalité financière selon les modalités convenues dans la lettre de blocage.

- 
- **Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL)**  
(Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération)      dépôts plafonnés à 100 000 000,00 €

---

  - **Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social**  
Uniquement pour les organismes de logement social  
(Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération)      pas de plafond

---

  - **DÉCLIC SEUIL**  
Alimentation automatique du Livret A ou du Compte sur Livret en fonction du solde du compte bancaire      12,00 € par an
- 

### **OPC<sup>(1)</sup>**

Les prix de souscription et de rachat sont nets des différents coûts : coûts ponctuels, coûts récurrents et coûts accessoires.

Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DIC<sup>(2)</sup>.

Toute souscription doit se faire après lecture du DIC<sup>(2)</sup> en vigueur.

Les informations sur les coûts contenues dans ce document peuvent ne pas être exhaustives et les OPC peuvent supporter d'autres frais. Pour plus d'informations sur les coûts et autres frais, veuillez vous référer au Prospectus et au DIC disponibles sur les sites internet [entreprises.sg.fr](http://entreprises.sg.fr) et [associations.sg.fr](http://associations.sg.fr). Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont également disponibles auprès de votre Chargé d'affaires.

---

(1) Organismes de Placement Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

(2) Document d'Informations Clés.

■ OPC « CŒUR DE GAMME »

PART ou ACTION/ ISIN	Coûts affichés actuellement dans les DIC publiés <sup>(3)</sup>				Montant minimum de la 1 <sup>ère</sup> souscription
	Coûts récurrents prélevés chaque année <sup>(4)</sup>		Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques <sup>(5)</sup>	Coûts ponctuels d'entrée <sup>(6)</sup>	
	Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	Coûts de transaction			

**SG Monétaire Dollar**

Part E FR0010320440	0,19 %	néant	néant	1 % max.	15 000 USD
Part I FR0010322511					150 000 USD

**SG Amundi Monétaire ISR**

Part E FR0010423228	0,21 %	0,04 %	néant	1 % max.	15 000 €
Part I FR0010816421	0,16 %		30 %		1 000 000 €

**SG Monétaire Plus**

Action E FR0011047513	0,18 %	néant	30 %	1 % max.	15 000 €
Action I FR0000003964	0,08 %				1 000 000 €
Action I2 FR0013065257	0,03 %				150 000 000 €

**Amundi Euro Liquidity Short Term Govies**

Part SG FR0013327079	0,24 %	néant	néant	1 % max.	15 parts
-------------------------	--------	-------	-------	----------	----------

**Amundi Euro Liquidity Short Term SRI**

Part SG FR0014005U76	0,24 %	néant	néant	1 % max.	1 part
-------------------------	--------	-------	-------	----------	--------

(1) (2) (3) (4) (5) (6) Voir page 46.

## ■ OPC DE DIVERSIFICATION

PART ou ACTION/ ISIN	Coûts affichés actuellement dans les DIC publiés <sup>(3)</sup>				Montant minimum de la 1 <sup>ère</sup> souscription
	Coûts récurrents prélevés chaque année <sup>(4)</sup>		Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques <sup>(5)</sup>	Coûts ponctuels d'entrée <sup>(6)</sup>	
	Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	Coûts de transaction			

### SG Trésorerie 6 mois

Part E FR0010895052	0,35 %	néant	néant	néant	20 000 €
Part I FR0010904598	0,20 %				200 000 €

### SG Oblig Revenu Annuel

FR0012223535	1,07 %	0,06 %	néant	2 % max. <sup>(7)</sup>	1 millième de part
--------------	--------	--------	-------	-------------------------	--------------------

### SG Oblig Revenus Trim 1

FR0012223501	1,08 %	0,06 %	néant	2 % max. <sup>(7)</sup>	1 millième de part
--------------	--------	--------	-------	-------------------------	--------------------

### SG Oblig Revenus Trim 2

FR0012223519	1,09 %	0,06 %	néant	2 % max. <sup>(7)</sup>	1 millième de part
--------------	--------	--------	-------	-------------------------	--------------------

(1) Organismes de Placement Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

(2) Document d'Informations Clés.

(3) À la date de publication de la présente brochure.

(4) Les coûts récurrents se composent de « Frais de gestion et autre coûts administratifs ou d'exploitation » (qui représentent un pourcentage de la valeur de votre investissement par an basé sur les coûts réels de l'année précédente) d'une part et le cas échéant de « Coûts de transaction » (qui sont une estimation des coûts encourus lorsque la société de gestion achète et vend les investissements sous-jacents pour l'OPC. Le montant réel variera en fonction du volume des achats et ventes) d'autre part.

(5) Commissions liées aux résultats (ou Commissions de performance) : Pourcentage de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission liée aux résultats (ou de performance). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation figurant dans les tableaux ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.

(6) Pourcentage du montant investi qui comprend des coûts de distribution. Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître les coûts réels à la date de publication de la brochure. Il n'y a pas de frais de sortie.

(7) Jusqu'à 30 000 €, 1 % au-delà. Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche.

PART ou ACTION/ ISIN	Coûts affichés actuellement dans les DIC publiés <sup>(3)</sup>				Montant minimum de la 1 <sup>ère</sup> souscription
	Coûts récurrents prélevés chaque année <sup>(4)</sup>		Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spé- cifiques <sup>(5)</sup>	Coûts ponctuels  d'entrée <sup>(6)</sup>	
	Frais de gestion et autres coûts adminis- tratifs et d'exploitation	Coûts de transaction			

### SG Oblig Revenus Trim 3

FR0012223527	1,08 %	0,06 %	néant	2 % max. <sup>(7)</sup>	1 millième de part
--------------	--------	--------	-------	-------------------------	-----------------------

### SG Obligations

Part I FR0013437175	0,30 %	0,04 %	néant	1 % max.	150 000 €
Part P FR0010260018	1,05 %			2 % max. <sup>(7)</sup>	1 cent- millième de part

### SG Flexible

Part I FR0013113586	0,50 %	0,04 %	néant	1 % max.	1 000 parts
Part P FR0007468830	1,13 %			2 % max. <sup>(7)</sup>	1 millième de part

- (1) Organismes de Placement Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).
- (2) Document d'Informations Clés.
- (3) À la date de publication de la présente brochure.
- (4) Les coûts récurrents se composent de « Frais de gestion et autre coûts administratifs ou d'exploitation » (qui représentent un pourcentage de la valeur de votre investissement par an basé sur les coûts réels de l'année précédente) d'une part et le cas échéant de « Coûts de transaction » (qui sont une estimation des coûts encourus lorsque la société de gestion achète et vend les investissements sous-jacents pour l'OPC. Le montant réel variera en fonction du volume des achats et ventes) d'autre part.
- (5) Commissions liées aux résultats (ou Commissions de performance) : Pourcentage de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission liée aux résultats (ou de performance). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation figurant dans les tableaux ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.
- (6) Pourcentage du montant investi qui comprend des coûts de distribution. Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître les coûts réels à la date de publication de la brochure. Il n'y a pas de frais de sortie.
- (7) Jusqu'à 30 000 €, 1 % au-delà. Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche.

■ OPC - PLACEMENTS IMMOBILIERS

**OPCI - SG Opcimmo<sup>(1)</sup>**

Code	ISIN - FR0011066091
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation <sup>(2)</sup>	2,15 %
Coûts de transaction <sup>(2)</sup>	0,06 %
Coûts d'entrée	- Commission acquise à l'OPCI : 2 % TTC max. - Commission non acquise à l'OPCI : 1,9 % TTC maximum entièrement versés à Société Générale, prélevée pour les souscriptions en CTO uniquement
Coûts de sortie	Néant
Souscription min. affichée au 1 <sup>er</sup> juin 2023	0,00001 action

**SCPI - GENEPIERRE<sup>(3)</sup>**

Code	LEI : 969500TNAC6D1P2EI960
Commission de gestion <sup>(5)</sup>	Taux maximum de 8 % TTI <sup>(4)</sup> des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets
Commission de souscription <sup>(5)</sup> (incluse dans le prix de la part)	8 % TTI. 10 % maximum du prix de la souscription : à hauteur de 8 % TTI maximum pour les frais de collecte et à hauteur de 2 % TTI maximum pour la recherche d'investissements
Commission de cession de parts <sup>(5)</sup>	Marché primaire : commission de retrait de 1 % maximum TTI du prix de retrait. 0 % en 2022. Marché secondaire : 5 % TTI du montant de la transaction + droits d'enregistrement à la charge de l'acquéreur. Cession à titre gratuit : en cas de décès ou de cession de gré à gré : droits d'enregistrement à acquitter et 50 € de frais de constitution de dossier par type d'opération
Souscription min. affichée au 24 juillet 2023	1 part 224 € (commission de souscription incluse)

(1) Actions de OPCIMMO, Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi.

(2) Les coûts sont établis sur la base de l'approbation des comptes au 31 décembre 2022 et peuvent varier d'un exercice sur l'autre. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 5 du Prospectus de l'OPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.amundi-immobilier.com/>

(3) Génépierre, Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) gérée par Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi.

(4) TTI : Toutes Taxes Incluses - commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1<sup>o</sup>-e du *Code Général des impôts*.

(5) Pour le détail des frais supportés par la SCPI : se référer à la Note d'Information de la SCPI.



Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

## 7.2. Opérations sur valeurs mobilières

### Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

#### ■ Ordres sur actions et titres assimilés passés sur internet

##### - Ordre au comptant

##### • Commission proportionnelle<sup>(1)</sup>

- Ordre supérieur à 8 000 €	0,35 %
- Ordre de plus de 2 000 € jusqu'à 8 000 € compris	0,45 %
- Ordre jusqu'à 2 000 €	0,50 %

• Minimum de perception<sup>(2)</sup> 6,00 €

• Commission fixe **Gratuit**

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaire, soit un total de 2 000 €	10,00 €	0,50 %

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

À noter que :

- les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation,
- les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net / Sogecash Net),
- le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

→ **Le + Société Générale : vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.**

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

- **Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)**

Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)

À l'achat

0,0233 %/jour<sup>(1)</sup>

À la vente

**Gratuit**

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	27,32 €	0,68 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>9,32 €</i>	<i>0,233 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	18,00 €	0,45 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

■ **Ordres de bourse passés par votre agence**

- **Ordre au comptant**

• **Commission proportionnelle<sup>(2) (3)</sup>**

- Ordre supérieur à 15 000 €

1,10 %

- Ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 € compris

1,20 %

- Ordre jusqu'à 8 000 €

1,40 %

• **Minimum de perception**

15,50 €

• **Commission fixe**

4,50 €

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaire, soit un total de 2 000 €		
	32,50 €	1,63 %

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

À noter :

Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.

(2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(3) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

- Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)

Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)

À l'achat

0,0233 %/jour<sup>(1)</sup>

À la vente

Gratuit

**Pour vous aider à comprendre :**

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	69,82 €	1,75 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>9,32 €</i>	<i>0,233 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	60,50 €	1,51 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Prorogation d'un ordre passé au service de règlement différé  
(par internet ou en agence)

	Achat	Vente
• Commission proportionnelle <sup>(2)(3)</sup>	0,37 %	0,25 %
• Commission fixe	3,75 €	3,75 €
• Minimum de perception	12,50 €	12,50 €

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 € :		
	18,55 €	0,46 %
Vous passez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 € :		
	13,75 €	0,34 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- (1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.
- (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
- (3) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

## Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangères

- Ordres sur actions passés sur internet sur un compte titres ordinaire Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (Nyse et Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

• Commission proportionnelle	0,50 %
• Minimum de perception sur bourse US <sup>(1)</sup>	16,00 €
• Minimum de perception sur les autres places étrangères <sup>(2)</sup>	40,00 €

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	20,00 €	0,50 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur une place étrangère hors US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	40,00 €	1,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- Ordres sur actions passés par votre agence

Principaux pays de la Zone Euro, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada (par principaux pays de la Zone Euro, il faut entendre: Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

• Commission proportionnelle	1,66 %
• Commission fixe	60,00 €

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 €:	93,20 €	4,66 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

### Autres pays

• Commission proportionnelle	<a href="#">Nous consulter</a>
• Commission fixe	<a href="#">Nous consulter</a>

(1) NYSE et Nasdaq.

(2) Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse. Liste susceptible d'évoluer.

### 7.3. Conservation et gestion

#### Droits de garde<sup>(1)</sup>

I TVA

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| ▪ Actions et emprunts obligataires Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi | Gratuit                 |
| ▪ Titres des valeurs acquises dans le cadre d'une privatisation  | Gratuit pendant 18 mois |
| ▪ Pour les autres titres   | Par an                  |
| - Commission proportionnelle <sup>(2)</sup>  |                         |
| • Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 €   | 0,25 %                  |
| • Tranche de capitaux de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € compris   | 0,17 %                  |
| • Tranche de capitaux au-delà de 150 000 €   | 0,08 %                  |
| - Commission fixe (par ligne de titres)  | 3,75 €                  |
| - Minimum de perception (par compte)   | 20,83 €                 |

	Coût en euros	Soit en % (coût/valorisation 31/12)
<b>Pour vous aider à comprendre :</b>		
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 20 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :		
	125,00 €	0,63 %

### 7.4. Les services spécifiques

#### Souscription d'OPC

- |   |         |
|---|---------|
| ▪ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par Amundi (hors coûts liés à l'instrument financier choisi) | Gratuit |
| ▪ Frais forfaitaires de souscription des autres OPC (ces frais s'ajoutent au prix de souscription)  | Gratuit |

*Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).*

- (1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
- (2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

## Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)

▪ Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas	4,16 €
▪ Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas	41,67 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France), vous acquitterez :	4,16 € HT 5,00 € TTC	0,0208 % HT 0,025 % TTC
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 € HT 50,00 € TTC	0,208 % HT 0,25 % TTC

## Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou de rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

▪ Pour les ordres sur Bourse Euronext	<a href="#">Voir opérations sur valeurs mobilières</a>
▪ Pour les ordres sur Bourse Étranger	<a href="#">Voir opérations sur valeurs mobilières</a>

## Suppléments spécifiques

▪ Service Relevés de titres en cours d'année <sup>(1)</sup>	
- Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)	30,00 €
- Abonnement avec périodicité trimestrielle	Gratuit
- À la demande (par relevé)	<b>I TVA</b> 20,83 €

## 7.5. Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- rétrocessions monétaires (incitations monétaires).

Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs,

- rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

## 8. Votre entreprise/association et ses collaborateurs

### 8.1. Épargne

---

#### ■ PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI) ARCANCIA

Dispositif d'épargne salariale permettant au dirigeant<sup>(1)</sup> et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable. L'épargne constituée est disponible au bout de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé) [Nous consulter](#)

---

#### ■ PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF INTERENTREPRISES (PERECOI) ARCANCIA

Dispositif permettant à terme de se constituer un complément de revenus à la retraite avec l'aide de votre entreprise/association, dans un cadre fiscal et social avantageux. L'épargne est disponible sous forme de capital et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite [Nous consulter](#)

---

#### ■ ÉTOILE PEI / ÉTOILE PER-COI

*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023* [Nous consulter](#)

---

#### ■ PER PALISSANDRE ENTREPRISES<sup>(2)</sup>

Contrat d'assurance collective à adhésion obligatoire de SOGECAP. Le PER Palissandre Entreprises est un plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire. Il permet la constitution d'un supplément de revenus de retraite qui sera disponible sous forme de capital (sauf pour les cotisations obligatoires) et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite [Nous consulter](#)

---

#### ■ ANDANTE MULTISUPPORTS<sup>(2)</sup>

Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés [Nous consulter](#)

---

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'entreprise dispose d'un effectif compris entre 1 et 249 salariés.

(2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par SG en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnies d'assurance-vie et de capitalisation régies par le *Code des assurances*.

## 8.2. Assurance/Prévoyance et Protection

---

### ▪ PALLIA HOMME CLÉ<sup>(1)</sup>

Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière suite à l'absence temporaire ou définitive de l'assuré, homme clé, (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail (en option) suite à une maladie ou un accident) [Nous consulter](#)

---

### ▪ ASSURANCE EMPRUNTEURS<sup>(1)</sup>

Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise [Nous consulter](#)

---

### ▪ ASSURANCE CYBER RISQUES<sup>(2)</sup>

Contrat d'Assurance Dommages et Responsabilité Civile qui permet aux Entreprises et Associations de se protéger ou remédier aux conséquences d'une cyber attaque via des garanties prenant en compte la gestion de l'incident, les dommages subis par l'assuré, la responsabilité civile et la fraude informatique et téléphonique (en option) [Nous consulter](#)

---

### ▪ LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE<sup>(3)</sup>

Contrat d'assurance collective permettant aux salariés de l'entreprise de bénéficier d'une couverture en matière de remboursements complémentaires de frais de santé [Nous consulter](#)

---

(1) Contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493 [www.orient.fr](http://www.orient.fr)). Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régies par le *Code des assurances*.

(2) Contrat d'assurance cyber risques de SOGESSUR et AIG EUROPE, entreprises régies par le Code des assurances. Sogessur - SA au capital de 33 825 000 EUR - 379 846 637 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2 17 bis place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex. AIG Europe SA - compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) - Siège social : 35 D avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie - 838 136 463 RCS Nanterre - Adresse postale: Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex.

(3) Le contrat La Complémentaire Santé Collective est un contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APOGÉE (Association Pour l'Optimisation et la Gestion de l'Épargne retraite régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 dont le siège social est situé Tour SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - 17 Cours Valmy - 92972 Paris La Défense Cedex.) auprès de SOGECAP (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 RCS Nanterre - siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense) et d'assistance auprès de Fragonard Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances au capital de 37 207 660 euros - 479 065 351 RCS Paris - Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par Mondial Assistance France - S.A.S. au capital de 7 584 076,86 EUR - 490 381 753 RCS Paris - Siège social : 54 rue de Londres - 75008 Paris - Société de courtage d'assurances - Immatriculation ORIAS n° 07 026 669. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation Orias n° 07 022 493 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)).




---

## ■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS<sup>(1)</sup>

Contrat d'assurance conçu pour garantir votre responsabilité individuelle et protéger le patrimoine personnel de l'ensemble des dirigeants de votre entreprise. Vous êtes protégé en cas de mise en cause personnelle lorsqu'une faute professionnelle est commise dans la gestion de votre entreprise, en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires et en cas de non-respect des statuts de votre entreprise

[Nous consulter](#)


---

 ■ **Génépro<sup>(2)</sup>**. Contrat de prévoyance pour les travailleurs non salariés non agricoles, garantissant le maintien du niveau de revenu de l'assuré en cas d'arrêt de travail (incapacité ou invalidité) et la protection de ses proches en cas de décès/PTIA\* de l'assuré.

Vous pouvez bénéficier de la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin si celle-ci a été choisie lors de l'adhésion


[Étude personnalisée](#)

---

 ■ **Quiétis Pro<sup>(3)</sup>**. Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels.

- Cotisation annuelle

62,00 €

 ■ **Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient d'une réduction de 25 % sur leur cotisation Quiétis Pro<sup>(4)</sup>.**

---

## 8.3. Protection contre les cyber-attaques

### ■ OPPENS<sup>(5)</sup>

Solution de protection face aux risques de cyber-attaque pour entreprise/ association : formation cybersécurité, entraînement contre le phishing, audit, solutions techniques

[Nous consulter](#)

---

\* Voir Lexique p. 68.

- (1) Contrats d'assurance Responsabilité des Dirigeants de Sogessur et AIG, entreprises régies par le Code des assurances et AIG EUROPE SA. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).
- (2) Génépro est un contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit par l'Association Apogée auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).
- (3) Quiétis Pro est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'AWP France S.A.S. sous le nom commercial Mondial Assistance. Entreprises régies par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.
- (4) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou sur la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
- (5) Contrat proposé par OPPENS, SAS au capital de 2.800.000 EUR, dont le siège social est 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux. 880 668 314 RCS NANTERRE.

## 8.4. Protection de votre affaire

---

### ■ **Généclé<sup>(1)</sup>**

Contrat de prévoyance pour les personnes morales, garantissant à l'entreprise le versement d'un capital ou d'indemnités en cas d'arrêt de travail (incapacité ou invalidité) de l'homme clé – en cas de décès/PTIA – et permettant une déduction immédiate des cotisations versées du bénéficiaire imposable de l'entreprise

Étude personnalisée

---

### ■ **La Protection Juridique des Pros<sup>(2)</sup>**

La Protection Juridique des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet de développer sereinement votre activité professionnelle en vous prémunissant contre les litiges. Il vous permet d'accéder à un large champ de couverture avec de nombreux domaines d'intervention : pénal, fiscal, droit du travail, relations fournisseurs, e-réputation...

Étude personnalisée

---

### ■ **La Multirisque des Pros / Télésurveillance des Pros Homiris<sup>(3)</sup>**

Destinée aux professionnels, La Multirisque des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet d'assurer au choix vos locaux et vos biens professionnels, votre responsabilité civile et la protection financière de votre activité. Pour encore plus de sécurité, la Télésurveillance des Pros Homiris est également proposée en option

Étude personnalisée

---

- (1) Généclé est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par SG, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).
- (2) Contrat d'assurance de Protection Juridique des Pros de Sogessur. Gestion confiée à Juridica. Entreprises régies par le Code des assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Cette offre est soumise à des conditions d'éligibilité et concerne la France métropolitaine. Les événements garantis, les conditions et exclusions figurent au contrat. L'assurance Protection Juridique des Pros intervient pour les litiges garantis dont le fait générateur est postérieur à la souscription du contrat.
- (3) Contrats d'assurance Multirisque des Pros de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par AWP France S.A.S. sous le nom commercial Mondial Assistance) et de Défense Pénale et Recours Suite à Accident d'Abeille Assurance IARD & Santé. Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Le service Télésurveillance des Pros Homiris est opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social: 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés: 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31, n° 216.10.31, n° 162.00.31 et n° 241.21.31 délivrés par CNPP Cert. ([www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)).

## 9. Les dates de valeur

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

### 9.1. Vos règlements en Europe et à l'international

#### Vos opérations en France, en Europe

- **Retrait d'espèces**
  - À l'agence jour de comptabilisation
  - Aux distributeurs de billets jour de comptabilisation
- **Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco** 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2\* avant la date de comptabilisation du chèque
- **Paiement d'Effet de commerce** 1 jour calendaire avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire de présentation pour les effets échus ou à vue
- **Prélèvement SEPA\* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)** jour de comptabilisation
- **Effet impayé** 1 jour calendaire avant la date d'échéance effective
- **Virement émis**
  - En devises de l'EEE jour de comptabilisation
  - Autres devises jour de comptabilisation

#### Vos opérations à l'international (hors zone SEPA\*)

- **Virement émis<sup>(1)</sup>**
  - En devises de l'EEE jour de comptabilisation
  - Autres devises jour de comptabilisation
- **Effet tiré à l'étranger payable en France<sup>(1)</sup>**
  - En euros 1 jour calendaire avant la date de paiement
  - En devises 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

## 9.2. Vos encaissements en Europe et à l'international

### Vos opérations en France, en Europe

- 
- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| ▪ Versement d'espèces | jour de comptabilisation |
|-----------------------|--------------------------|
- 
- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| ▪ Virement reçu                 |   |
| - En devises de l'EEE           | jour de réception des fonds par Société Générale <sup>(2)</sup> |
| - Autres devises <sup>(1)</sup> | jour de réception des fonds par Société Générale <sup>(2)</sup> |
- 
- |   |   |
|---|---|
| ▪ Remise à l'encaissement   |   |
| - Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco | 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2* après la date de comptabilisation de la remise |
| - Effet de commerce   | 4 jours calendaires après la date de règlement indiquée sur le décompte de la remise      |
| - Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)  | jour de comptabilisation  |
- 
- |                      |  |
|----------------------|--|
| ▪ Chèque impayé reçu | 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2* avant la date de comptabilisation de l'impayé |
|----------------------|--|
- 
- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| ▪ Remise à l'escompte d'un effet | 1 jour calendaire après la date de prise en charge de la remise |
|----------------------------------|---|
- 

### Vos opérations à l'international (hors zone SEPA\*)

- 
- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| ▪ Virement reçu                 |   |
| - En devises de l'EEE           | jour de réception des fonds par Société Générale <sup>(2)</sup> |
| - Autres devises <sup>(1)</sup> | jour de réception des fonds par Société Générale <sup>(2)</sup> |
- 
- |   |   |
|---|---|
| ▪ Effet payable à l'étranger <sup>(1)</sup> |   |
| - En euros                                  | 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant <sup>(3)</sup> |
| - En devises                                | 1 jour calendaire après la date de cession des devises  |
- 
- |   |   |
|---|---|
| ▪ Chèque payable sur l'étranger et sur les COM <sup>(1)</sup><br>(sauf conditions particulières avec certains Correspondants) |   |
| - En euros  | 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant <sup>(3)</sup> |
| - En devises  | 1 jour calendaire après la date de cession des devises  |
- 

\* Voir Lexique p. 68.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

(3) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

## 10. Produits et services n'étant plus commercialisés

Ces produits et services ne sont plus commercialisés depuis le 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et depuis le 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, Banque Courtois, SMC et Banque Kolb.

### 10.1. Encaissements à distance

#### Solutions d'encaissement en ligne I TVA

▪ <b>Clic&amp;Pay Lite</b>	
Solution sécurisée d'encaissement par carte de paiement sans site marchand	
- abonnement	11,60 €/mois
- abonnement par moyen de paiement supplémentaire (AMEX, ANCV, CONECS, PAYPAL, ...)	2,00 €/mois
▪ <b>Clic&amp;Pay Essentiel</b>	
Solution complète et sécurisée d'encaissement par carte de paiement sur votre site marchand	
- abonnement	32,00 €/mois
▪ <b>Clic&amp;Pay Corporate</b>	
International et services experts :	
- abonnement mensuel	32,00 €/mois
- Parmi les options disponibles	
• paiement par prélèvement SEPA : mise en place de prélèvements SDD, mandats illimités	
- abonnement mensuel	25,00 €
• journaux de rapprochements bancaires/impayés	
- abonnement mensuel	35,00 €
• accès FTP : mise en place d'une liaison FTP permettant d'échanger des fichiers	
- abonnement mensuel	25,00 €
• accès CFT : mise en place d'une liaison CFT permettant d'échanger des fichiers	
- abonnement mensuel	300,00 €

### 10.2. Votre entreprise/association et ses collaborateurs

▪ <b>Antarius Compétence Clé</b>	
Tarif personnalisé en fonction de l'âge de l'assuré, du capital garanti et de l'option choisie	
- accident	à partir de 4,01 €/mois
- accident avec indemnités journalières	à partir de 5,18 €/mois
- accident et maladie	à partir de 5,61 €/mois
- accident et maladie avec indemnités journalières	à partir de 10,41 €/mois

## 11. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

### ▪ Le centre d'Affaire : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Centre d'Affaire.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement au Centre d'Affaire, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

### ▪ Le Service Relations Clientèle est à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle de votre Région, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

---

### Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

---

Par email : [SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES  
Service Relations Clientèle  
TSA 17050  
69307 LYON CEDEX 07

---

### Service Relations Clientèle SG Courtois

---

Par email : [SG-Courtois.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Courtois.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS  
Service Relations Clientèle  
TSA 80224  
31689 TOULOUSE CEDEX 6

---

## Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

---

Par email: [SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD  
Service Relations Clientèle  
TSA 98064  
59049 LILLE CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Grand Est

---

Par email: [SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST  
Service Relations Clientèle  
TSA 10201  
67093 STRASBOURG CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

---

Par email: [SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST  
Service Relations Clientèle  
TSA 41774  
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Laydernier

---

Par email: [SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER  
Service Relations Clientèle  
TSA 68000  
74059 ANNECY CEDEX

---

## Service Relations clientèle SG SMC

---

Par email: [SG-SMC.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SMC.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC  
Service Relations Clientèle  
TSA 91353  
13281 MARSEILLE CEDEX 06

---

## Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

---

Par email: [SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Service Relations Clientèle  
TSA 50001  
20297 BASTIA CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

---

Par email: [SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Service Relations Clientèle  
TSA 62294  
75427 PARIS CEDEX 09

---

## Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

---

Par email: [SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST  
Service Relations Clientèle  
TSA 30001  
33077 BORDEAUX CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Tarneaud

---

Par email: [SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD  
Service Relations Clientèle  
TSA 90001  
87011 LIMOGES CEDEX



## ■ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr) et sur [entreprises.sg.fr](http://entreprises.sg.fr), [economiepublique.sg.fr](http://economiepublique.sg.fr), [associations.sg.fr](http://associations.sg.fr), à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contactez-nous » et « Réclamations ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

**Sur le site internet du Médiateur :** [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr)

**Par courrier :** Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 – 75 422 Paris cedex 09.

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

**Sur le site internet de l'AMF :** [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur)

**Par courrier :** Le Médiateur – Autorité des marchés financiers  
17 place de la Bourse – 75 082 Paris cedex 02.

# Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants: banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise.

Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

## ▪ Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Progeliance Net:

• Démonstration en ligne sur [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr)

• Assistance :

- par mail : [Progeliancenet.hotline@socgen.com](mailto:Progeliancenet.hotline@socgen.com)

- par téléphone : **0 825 089 090** Service 0,15 €/min  
+ prix appel

- Sogecash Net:

Assistance : **0 825 041 040** Service 0,15 €/min  
+ prix appel

- Sogestel Expert comptable Net:

Assistance :

- par mail : [e-banking.hotline@socgen.com](mailto:e-banking.hotline@socgen.com)

- par téléphone : +33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)

- Sogestel et Sogestel TS:

Assistance :

- par mail : [e-banking.hotline@socgen.com](mailto:e-banking.hotline@socgen.com)

- par téléphone : +33 (0)1 42 14 86 30

- SAU Sogetrade & Services:

- par mail : [sav.sogetrade-services@socgen.com](mailto:sav.sogetrade-services@socgen.com)

- par téléphone : +33 (0)1 42 14 31 31 (appel non surtaxé)

- ESPACE FLUX:

Assistance : **0 820 571 515** Service 0,18 €/min  
+ prix appel

## ▪ Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 39 77 77

Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.

- Service Cartes (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 39 33 39

Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.

- Info autorisations cartes : **0 825 840 840** Service 0,15 €/min  
+ prix appel

Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.

- Assistance Monétique Commerçants: **0 825 067 068** Service 0,15 €/min  
+ prix appel  
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécoberte...).
- MONÉTIA  
Assistance Matériel Monétia et Consommables :  
Contactez le numéro d'assistance<sup>(1)</sup> indiqué sur le terminal de paiement.
- Sogecommerce  
Assistance technique :
  - par mail : [support@sogecommerce.societegenerale.eu](mailto:support@sogecommerce.societegenerale.eu)
  - par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 €/min  
+ prix appel  
ou +33 567 223 329 depuis l'étranger.
- CLIC&PAY  
Assistance : par téléphone : **0 811 908 204** Service 0,18 €/min  
+ prix appel
- Webaffaires: **0 825 070 078** Service 0,18 €/min  
+ prix appel
- Sogenactif  
Assistance technique :
  - par mail : [supportsogenactif@worldline.com](mailto:supportsogenactif@worldline.com)
  - par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 €/min  
+ appel local  
(du lundi au vendredi - 9h-19h - hors jours férié).

#### ▪ Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé  
Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé) : +33 (0) 969 362 362  
(du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h30)

#### ▪ Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises  
Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé) : +33 (0) 969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERECO)  
Contacter le SAU Arcancia :
  - Salariés (appel non surtaxé) : +33 (0) 969 321 521
  - Employeurs: **0 892 681 627** Service 0,15 €/min  
+ prix appel
- PEE/PERCO :
  - par mail : [cdn-me2@s2e-net.com](mailto:cdn-me2@s2e-net.com)
  - par téléphone: +33 (0)2 28 22 17 07
- PEI/PERCOI :
  - par mail : [cdn-pe@s2e-net.com](mailto:cdn-pe@s2e-net.com)
  - par téléphone: +33 (0)9 69 36 86 19

(1) Service 0,18 EUR/min. + prix appel.

# Lexique

- **API** : les « *Application Programming Interfaces* » sont des interfaces de programmation permettant aux systèmes d'information de l'entreprise d'accéder à des informations ou à des services dans le système d'information de sa banque, à la demande et en temps-réel.
- **Avenant** : modification d'un contrat.
- **Calendrier TARGET 2** : jour d'ouverture du système d'échanges européen.
- **Commission de mouvement** : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **Économie Publique** : cette brochure s'applique uniquement aux acteurs de l'économie publique ayant l'autorisation d'ouvrir un compte auprès d'un établissement bancaire.
- **Frais de tenue de compte inactif** : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.
- **Groupe Société Générale** : Société Générale et ses filiales en métropole, DROM et COM.
- **IBAN (International Bank Account Number)** : identifiant international d'un compte.
- **Intérêts débiteurs** : les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du *Code de la consommation* et L 313-5-1 du *Code monétaire et financier*, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel.  
Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés  
par leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel

---

360

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » :** option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE<sup>(1)</sup>.
- **Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B :** opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

- **PTIA:** Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.
- **Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte) :**

Ils se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence qui tient le compte,
- les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- 1 carte CB VPAY Business SBB<sup>(2)</sup> (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne et hors Zone Euro,
- 2 chèques de banque par mois.

(1) Voir la définition de l'EEE p. 71.

(2) La carte CB VPAY Business SBB sera remplacée par la carte CB Visa Business SBB au premier semestre 2024.

- **SBLC (StandBy Letter of Credit ou lettre de crédit Stand-By) :**  
Garantie bancaire payable à première demande.
- **Séquence/remise :** regroupement d'opérations de même nature (virements, effets de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- **Virement urgent :** virement échangé en interbancaire à J, date de remise.
- **Virement de trésorerie :** virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
- **Virement permanent :** virement automatique à périodicité fixe.
- **Virement non domicilié :** nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.
- **Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse) :** virement en euros, exécuté dans un délai maximum de vingt (20) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

# Zones européennes

- **Pays de la Zone Euro :**

La Zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- **Pays de l'Union européenne (UE) :**

pays de la Zone Euro, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

- **Pays de l'Espace économique européen (EEE) :**

pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) :**

pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.



Société Générale - SA au capital de 1 025 947 048,75 EUR  
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris  
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le  
n° 07 022 493 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - N° ADEME : FR231725\_031VZM.  
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale  
Réf. : (O) 512502 - Novembre 2023.

